

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



Maladie 431 Dentaire

Déclaration de Maladie

Nº P19- 0042025

M² = 28573
 Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 431 Société : RIA 17

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : EL FIANTESS Blaoui / AITARI Laydia

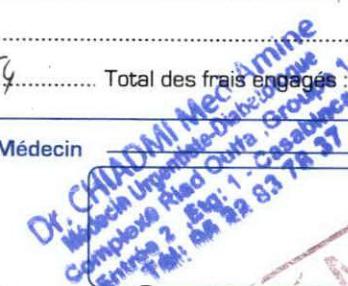
Date de naissance : 1938

Adresse : Rue 47 n° 2 EL 17418 ELOUFTA CASABLANCA

Tél. : 0677826854 Total des frais engagés : 500 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 18/03/2020

Nom et prénom du malade : AYAD LAÏDA Age : 73 ans

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : AVC

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) : Dr. CHADMI Mejjidine, Médecin Urgentiste-Diabetologue, Complexe 2 Etg: 1 - Casablanca, Entrée 2 Etg: 1 - Casablanca, Tel: 06 22 83 78 37

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
28/03/2023	VB		5000	<p>Dr. CHIADMI Med Afrique</p> <p>Médecin Urgences-Débutante</p> <p>Complexe Hôpital Central - Groupe 1</p> <p>Entité 2, Etabl. 1 - Casablanca</p> <p>Tél: 05 22 83 78 37</p>

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ORL.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



Casablanca,

18/03/2022

Q' ANARI CANDIA y el
dr HAY, les ARRISSA HYDRO
PHARMACEUTICAL
me hanaphia d'el
sos le CANCISOLY VILLI-
ETIN et un hydro-
en remplacement
et me entubage - - -

DR. CHIADMI Med Amine
Médecin Urologue Diabetologue
Complexe Riad Oulfa Groupe T
Entrée 2 , Etg: 1 - Casablanca
Tél: 05 22 83 79 37

SOS ALLO DOCTEUR CASABLANCA

219, Avenue Mustapha El Maani,
3 ét, appart N°6, Mers Sultan, Casablanca. Maroc

chiadmiamine99@gmail.com www.sosallodocteur.ma

(+212) 522 26-67-67/

(+212) 522 36-67-67



Casablanca,

18/03/2026

Note d'infirmier

Chose de l'heure
medicament
- Mu-lig 100 mg
Anamie et diarrhee
de ging et des
(sous surveillance).

~~Dr. CHIADMI Med Amine
Médecin Urgence-Déshabituologue
Complexe Riad Oulwa Groupe 1
Entrée 2, Etg: 1 - Casablanca
Tél: 05 22 83 78 27~~

SOS ALLO DOCTEUR CASABLANCA

219, Avenue Mustapha El Maani,
3 ét, appart N°6, Mers Sultan, Casablanca. Maroc
sosallodocteur.ma www.sosallodocteur.ma

(+212) 522 26-67-67/
(+212) 522 36-67-67

Casablanca, Le 12.03.2020.

Mme AMARI Laïdia .
—

- aspect hyperdense sylvien droit
en rapport avec un thrombus
- Hypodensité du territoire sylvien droit .
en rapport avec l'Arc ischémique
étendu

